



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0082-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 avril 2023**

Délibération n° 44

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 31 mars 2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/04/2023

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

Objet : Personnel : mises à disposition

Rapporteur : Caroline BARRE


Des mouvements du personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

En effet, Madame Florence BERSOT, adjoint administratif principal de 2ème classe de la ville du Puy-en-Velay, est mise à disposition de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 25 % de son temps de travail hebdomadaire, soit 8,75 heures hebdomadaires, pour assurer des missions de travaux de correspondance administrative, travaux de bureautique, organisation et gestion d'agendas pour le compte de la Région et de ses représentants, à partir du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 28 février 2024.

Délibération n°44 du jeudi 06 avril 2023

La Région Rhône-Alpes Auvergne remboursera les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant la durée correspondantes, au prorata temporis.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0082-DE



A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe de la mise à disposition de Madame Florence BERSOT, adjoint administratif principal de 2ème classe à la Ville du Puy-en-Velay, mise à disposition de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 25 % de son temps de travail hebdomadaire, soit 8,75 heures hebdomadaires, pour assurer des missions de travaux de correspondance administrative, travaux de bureautique, organisation et gestion d'agendas pour le compte de la Région et de ses représentants, à partir du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 28 février 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 6 avril 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril
2023